

ARRETE TEMPORAIRE DEPARTEMENT N° 2020 – DPAT / T– 054
Abroge l'arrêté n°2020 – DPAT / T- 026

portant réglementation de la circulation routière

VOIES	R.D. 855 – R.D. 956
P.R.	RD855 ⇨ PR 8 + 000 au PR 8 + 300 RD956 ⇨ PR 6 + 000 au PR 7 + 100
COMMUNE	KIRSCHNAUMEN
NATURE DES TRAVAUX	Travaux de réalisation d'un carrefour giratoire en lieu et place du carrefour existant RD855/RD956
DATES	• Du mardi 2 juin 2020 au lundi 31 août 2020
SYSTEME D'EXPLOITATION	<p>➔ Travaux effectués sous circulation routière sur la RD855 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'axe de la chaussée est déporté pour maintenir une circulation bidirectionnelle sur la RD - Réduction de la largeur de la chaussée dans l'emprise du chantier - Circulation sous alternat par feux (schéma CF24) ou manuel par piquets K10 (schéma CF23) selon besoin du chantier - Travaux sur giratoire (schéma CF32) - Limitation de vitesse à 50 km/h - Dépassement interdit - Chaussée rétrécie - Stationnement interdit - Protection des zones de chantier par balises type K16, K5c, K5a <p>➔ Les travaux nécessitent une coupure de la circulation, avec mise en place de déviations.</p> <p>Phase 1 : du mardi 21 juillet au mercredi 22 juillet 2020, coupure de la RD956 vers KIRSCHNAUMEN et vers MONTENACH.</p> <p>Phase 2 : du mardi 21 juillet au lundi 31 août 2020, circulation alternée sur la RD855.</p>
SIGNALISATION TEMPORAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • La signalisation de chantier, de coupure, ainsi que sa maintenance seront à la charge de l'entreprise EUROVIA - Sous contrôle du Département – UTT de THIONVILLE et DPAT/DRM/SDIR/SERGT • Signalisation de déviation à la charge du Département – UTT de THIONVILLE

Le Président du Département de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le code de la route, articles R411.8 et 411-25;
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales;
Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982;
Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature;
Vu le dossier d'exploitation;

.../...

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières ;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

ARRETE

Article 1 : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

Mode d'exploitation :

Les travaux seront réalisés sous circulation routière sur la RD855. L'axe de la chaussée sera déporté. Suivant le phasage du chantier, une partie de la voie de circulation sera neutralisée. Des séparateurs de voies de type K16 seront mis en place entre les voies de circulation et l'emprise du chantier.

Les travaux nécessiteront une coupure de la circulation routière en fonction du phasage :

• Phase 1 : du mardi 21 juillet au mercredi 22 juillet 2020

Coupure de la circulation routière sur la RD956 vers KIRSCHNAUMEN. Une déviation sera mise en place comme suit :

→ RD855 → carrefour RD855/RD63 → RD63 → Haute-Sierck → RD63 → LAUMESFELD → carrefour RD63/RD60 → RD60 → HALSTROFF → RD956 → KIRSCHNAUMEN
→ HALSTROFF → RD60 → RD855 → REMELING → OBERNAUMEN → RD855

Coupure de la circulation routière sur la RD956 vers MONTENACH. Une déviation sera mise en place comme suit :

RD956 → MONTENACH → RD956 → SIERCK LES BAINS → RD654 → carrefour RD654/RD61 → RD61 → RD855 → KERLING LES SIERCK → RD855

• Phases 2 : du mardi 21 juillet au lundi 31 août 2020

Les travaux seront réalisés sous circulation routière par alternat sur la RD855.

Article 2 : Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;
M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;
M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Metz ;
M. le Directeur de l'Entreprise EUROVIA à Florange ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. le sous-préfet de l'arrondissement de THIONVILLE et aux Maires des Communes de KIRSCHNAUMEN, KERLING LES SIERCK, LAUMESFELD, MONTENACH, REMELING, SIERCK LES BAINS, pour information.

METZ, le

17 JUL. 2020

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT

ARRETE TEMPORAIRE DEPARTEMENT N° 2020 – DPAT / T– 054
Abroge l'arrêté n°2020 – DPAT / T- 026

Ampliation transmise pour exécution à :

- 1 PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1
 – Service de la Sécurité Intérieure
- 1 M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -
 B.P. 85195 - 57075 METZ CEDEX 03
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique -
 BP 41072 – 57036 METZ CEDEX
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, commandant la Direction Zonale des C.R.S. EST
 Caserne Serret - B.P. 70005 – 57160 – CHATEL ST GERMAIN
- 1 M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et de
 l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports -
 B.P. 30001 – 57044 METZ CEDEX 1
- 1 M. Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,
 S.D.I.S. – 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ
- 1 Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz - Pôle
 Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01
- 1 M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de THIONVILLE, pour exécution en ce qui le concerne.
- 6 MM. les Maires des Communes de : KIRSCHNAUMEN, KERLING LES SIERCK, LAUMESFELD,
 MONTENACH, REMELING, SIERCK LES BAINS, pour information.

Copie transmise pour information :

- 3 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : DPAT/DRM/SDER/CORD57 + U.T.T. de THIONVILLE +
DPAT/DRM/SDIR/SERGT
- 1 Direction Départementale des Territoires : – SRECC / CR
- 1 EFFIA Synergies – 5/7, rue Maurice Barrès - 54000 NANCY
- 1 Société CITELIGNE – 6, rue de Longwy – 57190 FLORANGE
- 1 M. le Directeur de l'Entreprise EUROVIA – 2, route de Metz – 57190 FLORANGE
Chrono SDER

METZ, le 17 JUL. 2020

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance

Bénédicte HILT